

# La coexistence du pastoralisme et des loups : un défi

Conférence donnée par Marc VINCENT (INRA), pour l'UTD, le 4 décembre 2017

L'élevage pastoral vise d'abord une production de viandes ou de fromages de qualité, recherchés pour leur typicité, peu exigeants en aliments complémentaires à acheter, à partir du pâturage de ressources agro-pastorales locales, à savoir une judicieuse combinaison en cours d'année de cultures fourragères et de parcours (pelouses naturelles, landes, friches et sous-bois). Au-delà des produits agricoles, le pastoralisme façonne et entretient aussi, et parfois de longue date, des paysages diversifiés où se développe une biodiversité riche en espèces. Cette action est d'ailleurs reconnue et encouragée par un partenariat contractualisé avec des collectivités territoriales, des Parcs nationaux et régionaux, des conservatoires régionaux d'espaces naturels et des réserves naturelles, le plus souvent dans le cadre de la politique européenne de l'agri-environnement et de sa succession de mesures depuis 1992. Mais en 1992 également, une espèce protégée en Europe, le loup (*Canis lupus*), arrive officiellement en France et déstabilise le fragile équilibre entre élevage pastoral et environnement. Nous y voyons là une contradiction majeure entre politiques publiques de l'agri-environnement et de la protection intégrale du loup.

## Mesures de protection des troupeaux

Afin de tenter de freiner la prédation sur les troupeaux domestiques, des mesures de protection ont été encouragées par l'État dès les premières années de l'arrivée des loups. Ces mesures ont été conçues à partir de techniques emboîtées, fondées sur trois postulats relatifs au comportement des loups :

- 1° une présence humaine supplémentaire auprès du troupeau, vigilante et continue, suffit à tenir les loups à distance : l'aide-berger ;
- 2° si toutefois un ou des loups téméraires parviennent à s'approcher, malgré la présence humaine, un obstacle supplémentaire de taille doit les décourager : des chiens de protection ou «patou» ;
- 3° un troupeau enfermé la nuit dans un enclos spécial situé à proximité immédiate de la cabane du berger, donc en présence des hommes et des chiens, ne subit plus d'attaque : le parc de nuit.

Importées d'Italie et des Etats-Unis, ces techniques emboîtées évoluent peu et s'avèrent surtout inadaptées aux situations du pastoralisme français.

En France, il est clairement apparu que les mesures de protection ont été rapidement déjouées par les loups, animaux particulièrement intelligents, téméraires et adaptables. Malgré leur généralisation par des contrats proposés par l'État, la prédation a en effet régulièrement progressé dans les premières zones touchées et pendant 13 ans : depuis l'arrivée des loups jusqu'à 2005. Puis, de 2006 à 2008, une relative stabilisation du nombre de victimes a fait envisager une réussite des moyens de protection. Toutefois, depuis 2009, c'est à une explosion du nombre de victimes qu'on assiste : 10 000 victimes indemnisées en 2016.

L'augmentation du niveau de prédation semble assez bien corrélée en France à l'augmentation de l'effectif de la population de loups, qui atteint 350 individus en 2016. Fait inquiétant : le taux de prédation par loup adulte dépasse depuis quelques années en France les 28 animaux domestiques prédatés par an et par loup adulte.

## **Nos enquêtes de terrain dans un PNR**

J'ai personnellement étudié par enquêtes de terrain approfondies l'impact des mesures de protection dans le PNR du Queyras.

**L'aide-berger** -Malgré les coûts importants en salaires l'aide-berger a une indéniable utilité. Son travail consiste à soulager le berger titulaire pour les tâches supplémentaires liées à la protection (ex. déplacement des parcs de nuit, rondes de surveillance, recherche des victimes, accueil des gardes assermentés, alimentation des patous, etc.). Toutefois, la présence d'un aide-berger aux côtés du berger n'est pas sans contrainte. Sur beaucoup d'alpages, et malgré les actions de réhabilitation des cabanes principales réalisées bien avant l'arrivée des loups en France, la cohabitation entre berger et aide-berger s'avère difficile. Les cabanes principales sont souvent trop exigües et donc inadaptées pour accueillir décemment deux personnes qui ne sont pas intimes. Et que dire des cabanes d'appoint, dites "cabanes prédation", construites à haute altitude pour prévenir les attaques de loups, qui restent des habitats temporaires de très courte durée ? Dans ce cas, seul le recrutement du conjoint de la bergère, ou de la conjointe du berger, apparaît satisfaisant. Un problème d'ordre plus général est lié au fait que, en l'absence d'un statut plus clair de l'aide-berger, notamment en matière de niveau de qualification attendu avant recrutement, cet emploi est souvent perçu par les bergers titulaires salariés comme un statut dévalorisant.

**Les chiens de protection** -Absents depuis près d'un siècle des élevages pastoraux de l'Est et du Centre de la France, les chiens de protection — en général des Montagnes des Pyrénées — ont été introduits dans l'urgence dans les troupeaux des Alpes à partir de la fin des années 90. Il y aurait actuellement environ 3000 chiens de protection en poste dans les Alpes. Si la technique de la protection par ces chiens peut donner des résultats intéressants, en contrepartie, elle peut aussi provoquer de sérieuses nuisances. Les chiens de protection sont un souci majeur pour le multi-usage de l'espace. Malgré les avertissements à visée pédagogique placés sur les sentiers «gardez vos distances, ne courez pas, ne jetez pas de pierres, descendez de vélo, tenez vos chiens en laisse...», les plaintes déposées par des randonneurs ou des vététistes se multiplient, quelques éleveurs passent devant les tribunaux, et les maires sont de plus en plus nombreux à s'inquiéter de ce qui devient parfois un problème de sécurité civile.

**Le parc de nuit** - Enfin, il s'avère qu'une des mesures phare de la protection, le regroupement des troupeaux la nuit dans un enclos électrifié et à proximité d'une cabane d'alpage, comporte autant d'avantages que d'inconvénients. Cette mesure est essentiellement réservée aux alpages, où elle constitue un sérieux obstacle à une bonne gestion pastorale par le berger. L'abandon de la pratique des «couchades libres», espaces de repos spontanément choisis par le troupeau car les plus confortables, avec obligation de ramener chaque soir le troupeau dans le parc de surveillance à côté de la cabane : 1/ diminue la durée utile de pâturage quotidienne; 2/ démotive l'appétit du troupeau ; 3/ augmente l'impact érosif suite aux passages répétés sur les pelouses ; 4/ a des conséquences néfastes sur l'état sanitaire des brebis, qui se retrouvent toutes les nuits dans des parcs devenus rapidement insalubres.

## Conclusion

La stratégie européenne de «coexistence» a visiblement échoué. Les mesures de protection ont été dévalorisées en peu d'années sur les alpages et elles s'avèrent inapplicables dans les situations d'élevage avec lots d'animaux disséminés dans plusieurs parcs. Sauf à équiper chaque éleveur d'une dizaine ou quinzaine de chiens de protection, avec les conséquences prévisibles pour la sécurité des autres usagers de l'espace.

Les loups sont intelligents, audacieux et inventifs. Ils sont par exemple capables de franchir les parcs à double enceinte dit «sécurisés». Au-delà des coûts financiers les enjeux écologiques et humains s'amplifient et demeurent indissociables. La situation devenant intenable pour les éleveurs et bergers, un patrimoine paysager et culturel majeur est en passe d'être sinistré par les loups, en montagne comme dans les vallées.

Après deux décennies de «laisser-faire» où la quasi-totalité des moyens ont été mis sur la protection de troupeaux confrontés à des prédateurs intégralement protégés, est-il encore temps d'inculquer aux loups la crainte de l'approche des activités humaines, et plus particulièrement des élevages agro-pastoraux ? La population française de loups a pris de bien mauvaises habitudes. Car il est naturel pour un prédateur quel qu'il soit d'aller au plus simple, surtout lorsqu'il y a assez peu de risques - voir aucun - pour lui et sa progéniture.

D'autres pays, à commencer par les États-Unis, ont fait un tout autre choix, celui de surveiller et contrôler vigoureusement les loups, couples ou meutes, qualifiés de «à problème» envers les activités d'élevage pratiquant hors espaces circonscrits de *Wilderness*. Matt BARNES, agent de l'ONG *People and Carnivores*, travaillant dans les Montagnes Rocheuses du nord des États-Unis, nous a récemment synthétisé comment ils tentent de gérer la prédation sur les troupeaux, bovins essentiellement :

- Les loups doivent associer le bétail avec les humains, et les humains avec le danger ;
- Les humains peuvent éloigner les loups, mais ils doivent être à la fois convaincants et tenaces ;
- Lorsqu'un loup a déjà obtenu un profit alimentaire sur du bétail, il devient nettement plus difficile à éloigner.

Matt BARNES met ici en pratique une orientation stratégique déjà décrite en 1995 par L. David MECH, spécialiste nord-américain des loups : «Stratégiquement, il est préférable de promouvoir l'expansion du territoire des loups et d'accepter la réduction des niveaux de conflit intolérables par une élimination planifiée et gérée scientifiquement plutôt que par un braconnage non contrôlé. La protection totale des populations de loups vivant auprès d'installations humaines, ou parmi elles, conduit tôt ou tard à ce que les loups en surplus soient tués, légalement ou non. S'opposer au fait de tuer des loups implique absolument d'accepter que tous les loups pourraient bien être enlevés de ces régions, alors qu'accepter un certain contrôle leur permettra des territoires bien plus étendus.»

C'est vers cet exemple nord-américain que devrait s'orienter la politique française de protection des loups.

### **Bibliographie**

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/mission-loup-r1323.html>

Marc VINCENT, Les alpages à l'épreuve des loups. Ed. QUÆ/Maison des sciences de l'Homme.

Michel MEURET (coordinateur), Un savoir-faire de bergers. Ed. QUÆ.

CERPAM, Techniques pastorales : Protection des troupeaux contre la prédation. Ed. Cardère.

Jean-Marc MORICEAU, Histoire du méchant loup : 3000 attaques sur l'homme en France. Ed. Fayard.

Jean-Marc MORICEAU, L'homme contre le loup. Une guerre de deux mille ans. Ed. Fayard.

Jean-Marc LANDRY, Le loup : Biologie, mœurs, etc. Ed. Delachaux et Niestlé.